

## CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

~

### Association LES RAPACES DE GAP HAUTES ALPES

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Total des fonds associatif négatif

**PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS, L'ASSOCIATION LES RAPACES DE GAP HAUTES-ALPES S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. AU GROUPEMENT SPORTIF AFIN QUE LA SASP LES RAPACES DE GAP PUISSE EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DU CHAMPIONNAT DE SAXOPRINT LIGUE MAGNUS LA SAISON 2017/2018, A SAVOIR :**

- Reconstitution des fonds propres au 30 avril 2019 avec un résultat intermédiaire au 30 avril 2018 à hauteur du montant indiqué dans le budget prévisionnel transmis par l'association à la CNSCG le 23 juin 2017, en l'espèce 31 000 euros.